

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération**N° 2022/68**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux
le MARDI 15 NOVEMBRE 2022 à dix-neuf heures quinze minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 4 Novembre 2022
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :
M. PRINGAULT Gérard (proc. Mme VERON Sandrine), M. BONNAIRE Serge (proc.
Mme DELRUE Joëlle), M. GUILBERT Richard (proc. M. MONBAILLY Vincent),
absents excusés.
M. TEN Arnaud, absent non excusé.

OBJET : ADOPTION DES RAPPORTS D'ACTIVITE DU SIDEALF

La séance ouverte, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, suivant le décret n° 95-635 du 06 Mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, les présents rapports du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 16/11/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 16 NOV. 2022
et publication ou notification
du 16 NOV. 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20221115-202268-DE
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022